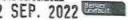
Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le 1 2 SEP. 2022



ID: 071-217104454-20220908-DEC_33_2022-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC-33-2022

CONCLUSION D'UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATIONS ET D'ACCESSOIRES

SIGNAUX GIROD

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant les besoins de la commune en matière de panneaux de signalisation et d'accessoires,

Vu la consultation des entreprises conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la Commission MAPA réunie le 2 septembre 2022,

DECIDE:

Article 1er : Est accepté la signature d'un marché de fourniture de panneaux de signalisation et d'accessoires avec la société SIGNAUX GIROD sise 881, route des Fontaines - BP 39400 - BELLEFONTAINE - 39401 MOREZ Cedex.

Article 2 : Le montant de ce marché s'élève à 5 012,05 € HT soit 6 014,46 € TTC.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Trésorier de Chalon-Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

> Fait à Saint-Marcel, le 08 septembre 2022 Le Maire.

> > Signé: Raymond BURDIN

Pour copie conforme. Raymond BURDIN Maire.

